

ARRETE DAJI/2016/Signature/N° 161

**Portant délégation de signature du
Président de l'Université d'Aix-Marseille**

à

**Monsieur Denis BERTIN
Directeur de l'Institut Carnot Star**

Le Président d'Aix-Marseille Université

- Vu le code de l'éducation,
- Vu les statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,
- Vu la délibération du conseil d'administration d'Aix-Marseille Université du 5 janvier 2016 portant élection de Monsieur Yvon BERLAND, à la Présidence d'Aix-Marseille Université,

ARRÊTE

Article 1

Délégation du Président est donnée à Monsieur Denis BERTIN, à effet de signer en son nom et pour les affaires de l'Institut Carnot Star, les actes qui suivent.

Chapitre I Affaires Financières

Article 2

Monsieur Denis BERTIN reçoit délégation de signature pour tous les actes relatifs à l'exécution budgétaire du CF 9803ICS2 de la structure financière de l'établissement incluant les ordres de mission lorsque la prise en charge financière des frais afférents est supportée sur le budget de l'Institut Carnot Star.

Article 3

Monsieur Denis BERTIN reçoit délégation de signature pour tous les actes relatifs à l'exécution budgétaire des éOTP :

- CARNO2803/ICS2/AN12RAHRXX
- FAST SPOR'IN : SPORT803/ICS2/AN15AVHRXX

de la structure financière de l'établissement.

Chapitre II Marchés Publics

Article 4

Dans le cadre des **marchés de fournitures et services** passés en **procédures adaptées** pour un montant inférieur au seuil de l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015, Monsieur Denis BERTIN reçoit délégation de signature pour les actes suivants :

- Acte de préparation :
 - o Courriers relatifs à la conduite de la procédure, dont négociation
- Actes principaux :
 - o Signature des marchés et Accords Cadres (AC)
 - o Signature des Marchés Subséquents (MS)
 - o Décision d'affermissement des tranches conditionnelles
 - o Signature des avenants
 - o Résiliation
- Actes d'exécution
 - o Procès-verbal de réception
 - o Mise en demeure
- Actes de notification
 - o Notification des marchés, Accords Cadres et Marchés Subséquents
 - o Délivrance des Ordres de Services
 - o Notification d'affermissement des tranches conditionnelles
 - o Notification des avenants
 - o Notification des actes spéciaux de sous-traitance
 - o Notification de Procès-verbal de réception

Dans le cadre des **marchés de fournitures et services** passés en **procédures formalisées** pour un montant supérieur ou égal au seuil de l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015, Monsieur Denis BERTIN reçoit délégation de signature pour l'acte suivant :

- o Procès-verbal de réception

Article 5

Pour la mise en œuvre de l'article 4 du présent arrêté, le calcul du montant des marchés ou accords-cadres s'effectue à partir du montant estimé des besoins réguliers annuels de l'Institut, par famille du référentiel NACRES ou celui de l'unité fonctionnelle toutes familles confondues.

Article 6

Dans le cadre de la procédure n° PR-DCP-01 relative à la **réalisation de travaux d'entretien courant** dans les locaux occupés par les structures de recherche et uniquement pour les travaux qui y sont listés, Monsieur Denis BERTIN, directeur de l'Institut Carnot Star, reçoit délégation du Président à effet de signer les bons de commande, d'une part, exclusivement auprès des titulaires des marchés subséquents à bons de commande de travaux en vigueur dans l'Université, dont la liste figure sur le site intranet de la Direction de la commande publique, et d'autre part, dans la limite d'un montant de 20 000 € HT.

Chapitre II Dispositions Générales

Article 7

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa signature par le Président de l'Université, autorité délégante. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du délégant ou du délégataire.

Article 8

Le présent arrêté est soumis à publicité; il est affiché de manière permanente dans les locaux de l'Institut Carnot Star, en un lieu accessible à l'ensemble des personnels et des usagers et dans les Services Centraux, à la diligence de la Directrice Générale des Services.

Article 9

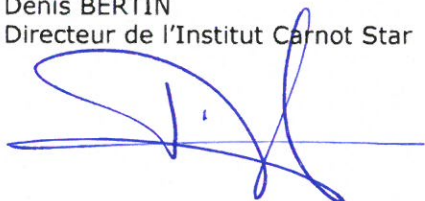
La Directrice Générale des Services et l'Agent Comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 06 janvier 2016

Vu et pris connaissance,
Le ... 07/01/2016

Le délégataire

Denis BERTIN
Directeur de l'Institut Carnot Star



Le délégant

Yvon BERLAND
Président d'Aix-Marseille Université

